

FICHE DE SYNTHESE - PESTICIDES 2016

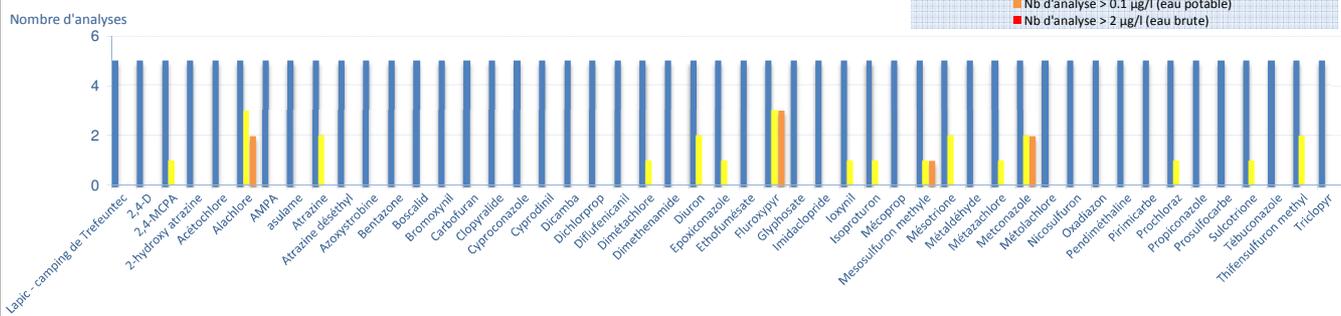
Bassin versant :	LAPIC
Code Station :	04179681
Superficie à la station :	27.11 km ²
Nombre de prélèvements en 2016 :	5
Nombre de substances analysées :	51

Secteur géographique : SAGE baie Douarnenez
Sources des données : EPAB
Mise à jour : 10 mai 2017

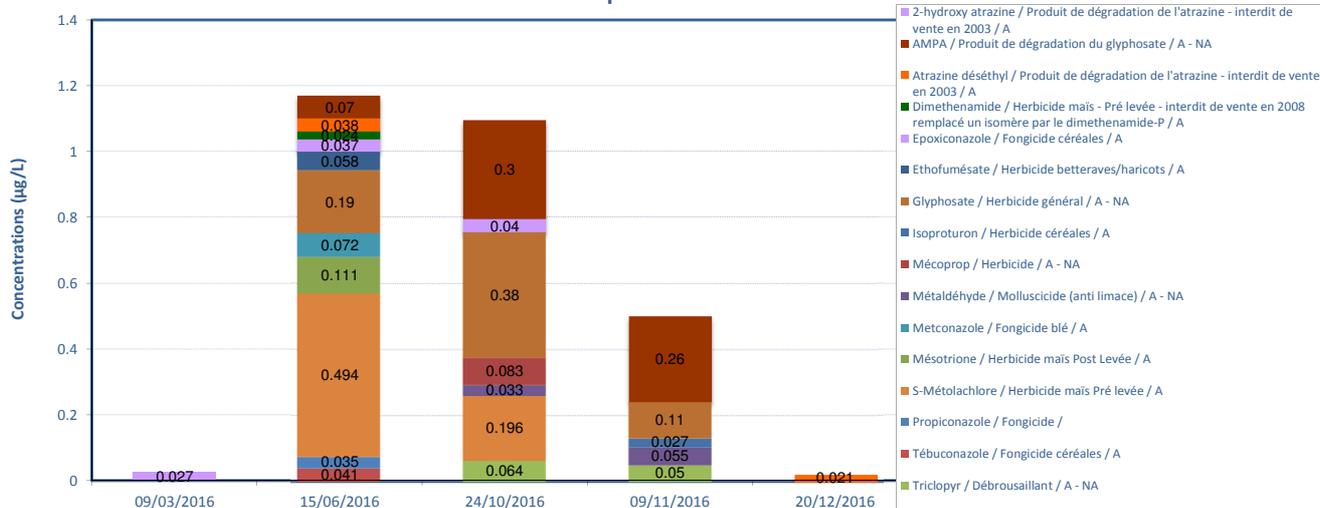


ANNEE 2016

EAU BRUTE : quantification et dépassement des normes par molécule



EAU BRUTE : molécules quantifiées et concentrations cumulées



INFO LEGENDE, par molécule :
 nom / type / usage (A= agricole; NA= non agricole= collectivités et particuliers)

normes de qualité	concentration par molécule	concentrations cumulées
eau potable	0,1 µg/l	0,5 µg/l
eau brute	2 µg/l	5 µg/l

*Le code station - ancien POLAB12B - a été modifié en 2013, sur demande de l'agence de l'eau. Le point de prélèvement est inchangé.

Analyse de l'année 2016

Sur 49 molécules analysées, 16 molécules ont été retrouvées. La norme de qualité pour l'eau brute de 2 µg/l par molécule n'est pas dépassée.

Le Lopic n'est pas concerné par la production d'eau potable, la comparaison avec les normes pour l'eau potable est réalisée à titre indicatif.

On constate des dépassements de la norme eau potable pour 4 molécules :

- 2 molécules à usages agricole, des collectivités et des particuliers : AMPA et glyphosate (désherbant total).
- 2 molécules à usage uniquement agricole : S-métolachlore et mesotrione (herbicides maïs).

D'autre part, la norme eau potable pour le total des molécules est dépassée trois fois le 15 juin, le 24 octobre et le 9 novembre. Il est à noter que les conditions climatiques de l'année 2016 n'ont permis de réaliser que 5 campagnes par temps de pluie.

L'isoproturon, le glyphosate et le S-métolachlore sont les molécules les plus vendues sur le territoire du SAGE (source : DRAAF 2012) et sont également les plus retrouvées dans les cours d'eau suivis.

Parmi les autres molécules dépassant le seuil de 0,1 µg/l, les molécules 2,4-D et dicamba font partie des 15 molécules les plus vendues en 2012.

Certaines molécules analysées font partie des 5 polluants spécifiques synthétiques de l'état écologique* ainsi que de la liste des 41 substances prioritaires et dangereuses prioritaires de l'état chimique**. Le tableau ci-contre indique le classement par paramètre pour le Lopic :

* Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

Cet arrêté présente deux listes de normes NQE, l'une valable jusqu'au 21 décembre 2015, l'autre à partir du 22 décembre 2015. La synthèse 2015 est basée sur la première liste. La seconde, plus complète en particulier pour les pesticides sera en vigueur l'an prochain.

** Directives européennes 2000/60/CE, 2008/105/CE et 76/464/CE

	Paramètre	Classement 2015
Etat écologique	2,4-D	Bon état
	2,4-MCPA	Bon état
	Linuron	Bon état
Etat chimique	Oxadiazon	Bon état
	Alachlore	Bon état
	Atrazine	Bon état
	Diuron	Bon état
	Isoproturon	Bon état
	Trifluraline	Bon état

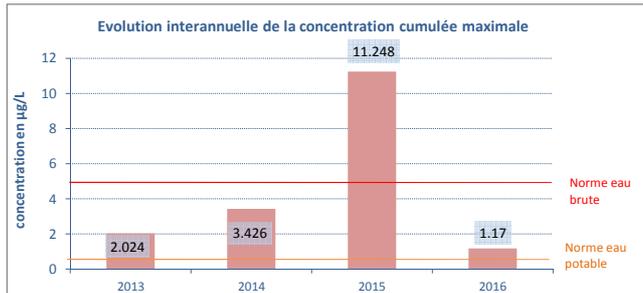
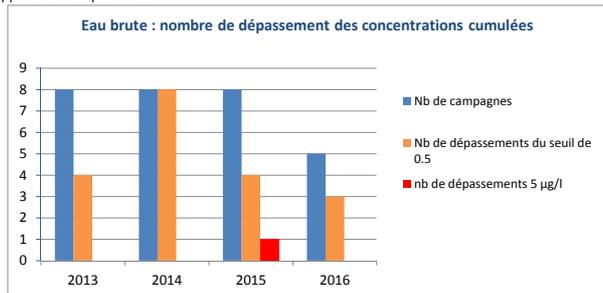
Analyse interannuelle

Source des données : CCPCP (2010-2012), EPAB (depuis 2013)

Remarque : l'année 2012 n'a compté que de 4 campagnes.

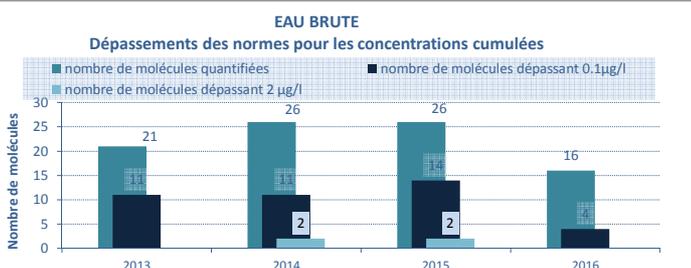
Les pesticides sont transférés vers les cours d'eau essentiellement par lessivage lors des épisodes pluvieux. C'est pourquoi les prélèvements sont effectués après une pluie supérieure à 10 mm/24h.

L'analyse interannuelle des données est très relative : elle dépend notamment des conditions météo précédant le prélèvement, du temps de transfert propre à chaque bassin versant et également des périodes d'application des pesticides.



Remarque : la concentration totale est relative au nombre de molécules analysées (cf graphique "Quantifications et dépassements des normes par molécule").

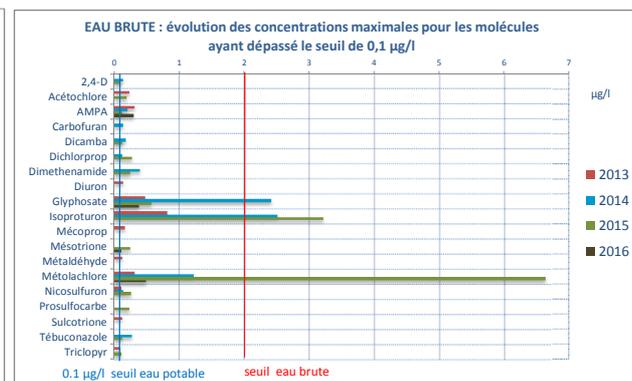
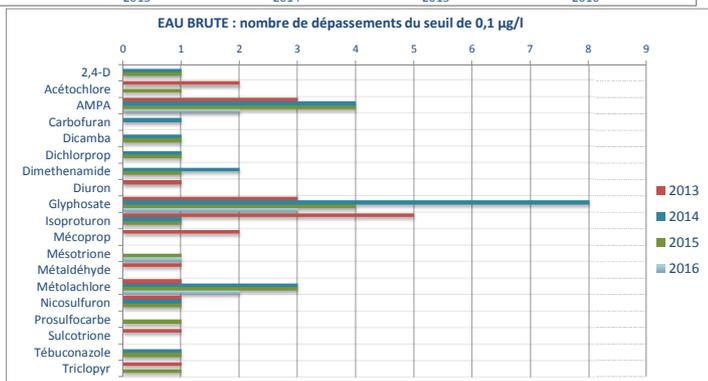
Sur les 50 campagnes réalisées entre 2010 et 2016, les concentrations cumulées dépassent le seuil eaux brutes deux fois (2010 et 2015) et celui pour l'eau potable 29 fois. La fréquence de dépassement du seuil eau potable pour la concentration totale (0,5 µg/l) est de 60 % en 2016 (contre 100% en 2014), cependant ce nombre est à relativiser du fait du nombre plus faible de campagnes. Le maximum annuel des concentrations cumulées en 2016 est de 1.17 µg/l, ce qui est en accord avec la norme des eaux brutes.



NORMES PAR MOLECULE

Entre 2013 et 2016, on constate :

- une variation du nombre de molécules quantifiées
- un nombre de molécules dépassant le seuil de 0.1µg/L assez constant avec une légère augmentation en 2015 puis une baisse en 2016.
- l'apparition de molécules dépassant le seuil de 2µg/L ponctuellement



Remarque : Par souci de clarté, et du fait de la stabilisation du nombre de molécules quantifiées depuis 2013, le nombre de dépassements du seuil de 0.1µg/L et l'évolution des concentrations maximales sont présentées uniquement sur les quatre dernières années.

On note une diminution, à la fois dans le nombre de quantifications mais également au niveau de la concentration enregistrée à chaque prélèvement en 2016. Cette diminution, bien qu'étant un signe encourageant, reste à confirmer les années suivantes car le changement des pratiques est à mettre en perspective des conditions hydrologiques particulière de l'année 2016 marquée par un déficit hydrique important.

Remarque : parmi ces molécules, la molécule asulame sel de sodium n'a pas été analysée en 2013.

Aucun dépassement de la norme de qualité pour l'eau brute (2 µg/l) n'a été détecté depuis le début du suivi.

En 2015 le Laptic a fait l'objet d'une étude spécifique par sous-bassin sur la problématique des pesticides. Cette étude a permis d'identifier des zones plus sensibles à la pollution du cours d'eau par les phytosanitaires (risques de lessivage notamment). La prochaine étape consiste à affiner ce diagnostic sur les secteurs les plus impactés pour proposer des mesures compensatoires adaptées telles que des alternatives à l'usage des pesticides.

Document et figures non diffusables sans autorisation préalable de l'EPAB